



EV	.. espace vert
F	.. aire forestière
A	.. aire agricole
HR	.. hameau résidentiel
HM	.. hameau mixte



SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

RÈGLEMENT 207 SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE QUÉBEC
EXTRAIT DU FEUILLET 9 DE L' ANNEXE "K"
LES GRANDES AFFECTATIONS DU SOL - ZONE AGRICOLE PERMANENTE

Date du plan :	2010-08-23	No du plan :	RAVQ556A12
No du règlement :	R.A.V.Q. 556	Mise en vigueur :	
Préparé par :	M.M.	Échelle :	AUCUNE

Directeur
Service de l'aménagement du territoire